



Tel fier
qui ne tue pas

A Verton, le 04 juillet 2024

Chers parents,

Les dossiers d'inscription restaurant scolaire et garderie municipale sont à remettre au plus tard le mercredi 17 juillet 2024 inclus.

Les dossiers doivent être complets et remis uniquement à Mr DEMAREY à l'accueil de loisirs dans une enveloppe au nom de l'enfant avec tous les documents.

Il comprend :

- le dossier d'inscription aux restaurant scolaire et (ou) garderie municipale et signatures des règlements
- le formulaire de prélèvement pour le restaurant scolaire (**à refaire complètement**)
- le formulaire de prélèvement pour la garderie (**à refaire complètement**)
- un RIB pour les personnes ayant choisi le prélèvement
- la fiche sanitaire de liaison.
- le règlement intérieur des restaurant scolaire, garderie municipale et charte (**à conserver**)
- la photocopie des vaccins
- l'attestation d'assurance
- Justificatif de domicile 2024 de moins d'un mois
- Un certificat d'imposition ou non-imposition
- Le dernier relevé CAF mentionnant votre numéro d'allocataire

RAPPEL

La réservation de repas et / ou de garderie mensuelle et hebdomadaire se fera la semaine précédente de la rentrée des classes soit du lundi 26 août au mercredi 28 août 2024 inclus à Mr BOURSAULT au niveau de la cantine.



TELEPHONE PERI-SCOLAIRE (CANTINE-GARDERIE)

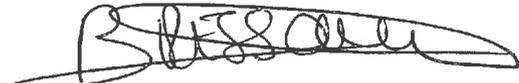
06 07 23 92 26

Site de la commune www.verton-village.fr

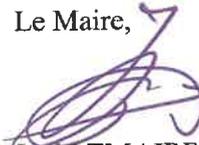
Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

L'Adjointe Déléguée aux Affaires scolaires,

Le Maire,


Malorie BRESSON




Joël LEMAIRE